

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 101 (Rect)

présenté par
Mme Forteza

ARTICLE 7

À l'alinéa 10, après le mot :

« mentionnés »,

insérer le mot :

« respectivement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.